

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DE GARDANNE



énergies

www.ville-gardanne.fr

[VilledeGardanne](#)

[@VilledeGardanne](#)

[@ville-gardanne](#)

FÉVRIER 2023 | MENSUEL N°554

LE PATRIMOINE GARDANNAIS
au cœur
DES PRIORITÉS DE
la municipalité



L'ÉVÉNEMENT GRAND PUBLIC INDUS'3DAYS

revient en force en 2023 !

Manifestation phare et déjà forte de huit années d'expérience, elle offre au public la possibilité de rentrer dans les coulisses des entreprises emblématiques du territoire métropolitain et de découvrir les savoir-faire incontournables de la destination. Du 24 mars au 2 avril, l'événement s'offre un nouveau visage. Plus de douze thématiques, près de 80 entreprises, des nouveautés, des surprises, le rythme est donné ! Cette édition mettra en lumière les entreprises culturelles, et fera la part belle aux innovations et au *Made in pays d'Aix*. Né à l'Office de Tourisme de Gardanne, ce petit événement a désormais tout d'un grand ! *Voir autre chose pour regarder autrement*, tel est le fondement de cet événement qui a à cœur de faire de la visite d'entreprise, un atout fort du tourisme de demain. Réservation possible dès le 27 février. Informations sur www.indus3days.fr

Soyez prêts !



À VOS AGENDAS !

La Maison du Peuple accueille, le vendredi 10 mars à 21h, la compagnie Théâtre Kronope pour son spectacle intitulé *Germinal*, proposé dans le cadre de la programmation *Mission mine 2023*. D'un seul peuple fraternel faisant du monde une cité unique de paix, de vérité et de justice. De ce rêve d'Émile Zola est né *Germinal*. Les corons, le charbon... la révolte qui gronde. Sur scène, une cinquantaine de personnages interprétés par cinq comédiens seulement dans une chorégraphie résolument acrobatique. Deux mondes en opposition totale : les mineurs et les propriétaires. Entre eux, un monde intermédiaire, celui des contremaîtres jonglant avec les conditions des uns et les intérêts des autres. La musique tient un rôle important, associée à la scénographie elle crée une ambiance et accompagne les comédiens, leur apporte un rythme.

Des percussions métalliques très présentes liées au monde du travail, coups de pelles, répétition des gestes, choc des casques. Elle apporte un éclairage supplémentaire aux relations humaines en intensifiant la poésie ou la tension extrême.



Durée 1h10 - Tarifs 15€ / 12€ - Tout public à partir de 10 ans

Devenez BÉNÉVOLE !

La collecte nationale des Restos du cœur aura lieu le vendredi 3 et le samedi 4 mars 2023. Devenez bénévole le temps d'une heure, d'une journée, d'un week-end lors de la collecte nationale. Pour venir en aide à l'association en tant que bénévole d'un jour n'hésitez pas à les contacter le mardi ou le mercredi entre 8h30 et 16h soit par téléphone au 04 42 51 16 60 ou en passant au local, avenue Charles de Gaulle 13120 Gardanne.

S'engager aux côtés des Restos c'est permettre à l'association de continuer à bénéficier de soutien pour assurer ses missions sociales d'aide à la personne. Ils comptent sur vous !



SOMMAIRE

Page 2
Actualités

Page 3
Édito du maire

Pages 4-5
Actualités

Page 6
Le clocher a sonné, c'est l'heure du nettoyage

Page 7
Un outil pour une consommation responsable d'électricité

Pages 8-11
Gardanne s'engage pour le climat

Page 12
Leur réussite éducative, notre priorité!

Page 13
Un permis de louer dans le centre ville

Page 14
Gardanne agit pour l'adressage

Page 15
Le pôle Morandat poursuit son développement

Page 16
Opinions

Page 17
Agir pour les aidants

Page 18
Débroussaillez pour votre sécurité État civil

Page 19
Permanence des élus Numéros d'urgence Agenda



GARDANNE, TERRITOIRE D'AVENIR ! Tout pour nos jeunes.

PARCE QUE JE SUIS TOURNÉ VERS L'AVENIR ET QUE NOTRE JEUNESSE EN EST LA CLÉ, je mettrai tout en œuvre pour son épanouissement.

C'est pour cela que nous allons débuter cette année les travaux de réalisation de la "Plateforme Jeunesse." Ce lieu situé avenue de Nice (anciens locaux Enedis), permettra d'accueillir les écoles de musique et d'art de la Ville, le pôle jeunesse, le CIO ainsi que le service Emploi & Insertion de la commune. Cette structure de plus de 1500 m², leur sera complètement dédiée.

Doté d'équipements modernes, performants, ce nouveau lieu sera réalisé à la dimension de nos jeunes... Dynamiques, innovants, pour accueillir, orienter et divertir nos jeunes. De plus, cet endroit pourra favoriser le développement du lien intergénérationnel. En effet, sa fréquentation étant ouverte à tous

les publics par le biais des ateliers des écoles d'art et de musique, les Gardannais et Bivérois de tout âge pourront se croiser, échanger et vivre ensemble autour d'une dynamique et de projets artistiques ambitieux.

Cet équipement municipal, sera également l'occasion de créer une synergie entre les différents acteurs qui œuvrent pour la jeunesse au quotidien. Il permettra aux jeunes de découvrir le panel de services et d'ateliers proposés par la Ville et par ses partenaires.

Leur bien-être et leur réussite ont toujours été notre propriété, nous travaillerons sans relâche pour y parvenir.

Hervé GRANIER
Maire de Gardanne et Biver
Conseiller départemental



LE MAGASINE D'INFORMATIONS DE GARDANNE

Service communication
273, avenue Léo-Lagrange
13120 Gardanne - Tél. 04 42 65 79 00
ville-gardanne.fr
communication@ville-gardanne.fr

Directeur de la publication:
Hervé Granier

Directeur de la rédaction:
Denis Ben Belgacem

Rédaction:
Miada Bondon,
Élodie Barneoud-Rousset
Stéphane Conty

Réalisation-PAO:
Hervé Poyen
Conception: service Communication
Impression: Trulli Imprimerie
06140 Vence
Abonnement: 3€

Dépôt légal: 1990 - ISSN 1247-9233

Une édition spéciale **POUR LA BOUCLE GARDANNAISE**

Dimanche 15 janvier près d'un millier de coureurs se sont retrouvés au Cosec du Pesquier pour la 43^e édition de la Boucle Gardannaise. Cette manifestation organisée par la section course à pieds du Cles Gardanne rassemble des coureurs de tous niveaux dans un moment sportif et convivial. Trois courses



étaient proposées pour que chacun puisse participer en fonction de ses capacités du moment. La plus longue, *Le trail des gueules noires* consistait en une boucle de 23 km à travers les collines gardannaises, avec un dénivelé positif de 760 mètres. Un nom particulier pour cette course qui s'inscrivait dans le cadre de la Cause municipale de cette année, *Mission mine 2023*. La seconde course, moins exigeante mais déjà d'un bon niveau, la traditionnelle *Boucle gardannaise*, proposait un parcours de 12 km avec 215 mètres de dénivelé positif. Avec ses 6 km de distance et ses 125 mètres de dénivelé positif, le troisième parcours reprenait en partie celui de la *Boucle gardannaise*. Particularité cette année, la participation de l'association *Les dunes d'espoir* qui permet à des personnes porteuses de handicap de participer à une course de trail. Assis sur des "joëlettes," sortes de sièges sur une roue poussés et tractés par des coureurs bénévoles, parmi lesquels le maire Hervé Granier et Jean-François Garcia, marathonien et adjoint au maire délégué au Sport et à la Santé, Quentin et Aurore, ont ainsi pu parcourir les 12 km de la *Boucle gardannaise*. Une belle matinée qui s'est conclue par les podiums en présence d'anciens mineurs.
 ■

UN AUTRE REGARD : S'aimer tel que l'on est !

Le 10 décembre 2022 à la Maison du Peuple, la ville de Gardanne, en partenariat avec l'association *La Chrysalide* de Martigues et du golfe de Fos vous présentait un spectacle intitulé *Autre regard*. Un événement proposé et organisé dans le cadre de la Cause municipale 2022 : le handicap.

Ce soir-là, les travailleurs de l'*Esat* des étangs de Port-de-Bouc de l'association *La Chrysalide* nous invitaient à passer d'un regard qui dévisage à un regard qui envisage. Au programme, de l'art sous toutes ses formes : court métrage, danse, théâtre et chant pour aller au-delà du handicap et affirmer fièrement les singularités de chacun. Un spectacle qui a rencontré un franc succès auprès du public venu nombreux.



CFA D'EXCELLENCE à Gardanne

Un Centre de formation des apprentis (CFA), dédié aux métiers d'art devrait voir le jour sur la commune de Gardanne d'ici quelques années. C'est le souhait et le projet du maire Hervé Granier, ainsi que celui de Yannick Mazette président de la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMAR) de la région Paca. Le CFA d'excellence, sera le premier et l'unique du département à être doté d'un internat et uniquement orienté sur les métiers de la céramique, la maroquinerie, la joaillerie... Ce dernier pourra accueillir près de mille élèves, il se situera sur un terrain d'environ cinq hectares au niveau du quartier de La Garde à proximité de la centrale. Cette année 2023 permettra de poser les bases de travail du projet. De quoi affirmer que Gardanne s'engage comme territoire d'avenir.



Gardanne investit **POUR VOTRE SÉCURITÉ**

Le mardi 10 janvier dernier, la police municipale de Gardanne réceptionnait un nouveau véhicule. Le maire, Hervé Granier, a officiellement remis les clés du nouveau SUV au Responsable de la police municipale, une *Dacia Duster* flambant neuve. Un moment symbolique important qui confirme que la sécurité des Gardannais et des Bivérois est une priorité de l'équipe municipale. Ce véhicule spécialement affecté aux policiers de Gardanne vient compléter un parc automobile qui compte aujourd'hui quatre véhicules.

Avec cette récente acquisition, la capacité opérationnelle de ce service est améliorée afin de mener à bien les multiples interventions sur la voie publique.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES pour la rentrée 2023-2024



Cette année la campagne des inscriptions scolaires pour l'entrée en école maternelle aura lieu du 23 janvier au 10 février et du 6 au 10 mars pour les enfants nés en 2020 (petite section). Pour les enfants nés en 2021 (toute petite section) les inscriptions se dérouleront du 6 au 10 mars. Les inscriptions se feront uniquement sur rendez-vous en contactant le service Éducation au 04 42 65 77 30.

Les rendez-vous auront lieu aux horaires suivants : lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et mardi de 13h30 à 17h. Attention ! Seuls les responsables légaux pourront réaliser l'inscription, et le service ne pourra pas enregistrer les dossiers incomplets ou sans photocopie. Retrouvez tous les détails sur le site de la ville, www.ville-gardanne.fr

Le clocher a sonné, **C'EST L'HEURE DU NETTOYAGE !**

Le clocher de Gardanne, éternel symbole et à plus d'un titre, se refait une petite beauté. Peint par Cézanne et élément phare du logo de notre belle ville depuis juin 2021, la structure irradie dans le monde entier et Gardanne avec !

LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE L'INTÉRIEUR DU CLOCHER ont débuté le 8 décembre pour s'achever le 18 décembre 2022. La ville de Gardanne a choisi de confier le chantier à ATX, une entreprise à taille humaine et familiale issue du Bassin minier, dont la particularité est l'intervention sur cordes. Cette modalité de travail est une alternative judicieuse à la mise en place de matériels onéreux comme les nacelles et les

échafaudages, qui sont encombrants et parfois impossibles à installer. Ce type de matériel, très volumineux, pose également des problèmes de sécurisation de site, l'accès aux hauteurs étant de fait facilité. Un chantier qui passe donc quasiment inaperçu, car l'intervention sur cordes est sans dommage visuel sur la façade ou le site. En effet, chaque fin de journée les cordes sont remontées, ce qui permet à tous de continuer à profiter du site et aux touristes de photographier notre célèbre attraction locale.

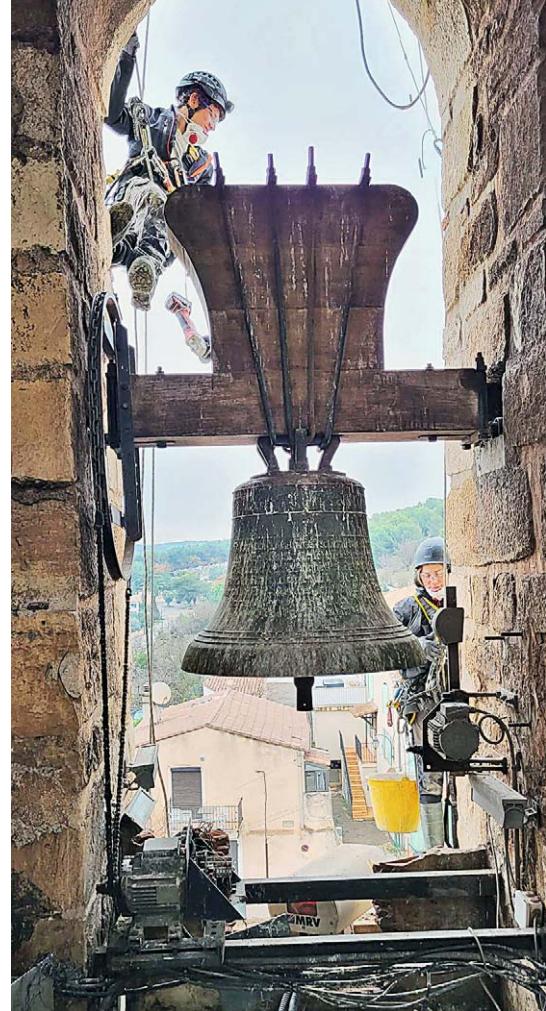
Vous ne le savez peut-être pas, mais les fientes de pigeons représentent une des principales sources de dégradation du patrimoine. Ces dernières sont nocives pour un bâtiment du fait de la présence d'acide. Les déjections abîment les matériaux de construction et laissent également parfois des traces durables.

Il était donc important pour la ville de Gardanne que l'endroit soit nettoyé et bénéficie d'une meilleure protection pour les années à venir.

Concrètement, c'est 50 à 60 cm d'épaisseur de fientes de pigeons qui ont été retirés à l'intérieur du clocher par l'équipe d'ATX. Grâce à la pulvérisation d'un anti bactérien, l'accès est désormais propre et serein pour tous les techniciens de la ville qui y interviennent régulièrement.

Et oui, le clocher abrite tout un système électrique ! Il sert à faire sonner les cloches et à éclairer le clocher à la nuit tombée, et comme pour tous les points en hauteurs, l'édifice abrite également des antennes relais utilisées notamment par la police municipale et la DSJ.

Dernière phase des travaux et non la moindre, l'entreprise ATX a également déposé l'ancien matériel usé par le temps. Afin de protéger le lieu efficacement et durablement, le traitement anti pigeons qui comprend la pose de l'accastillage sur les périphéries des ouvertures des quatre cloches et la pose de cerclage en acier sur mesure, dispose aujourd'hui de tous nouveaux filets anti volatiles.



UN OUTIL POUR

une consommation responsable de l'électricité

Nous avons tous un rôle à jouer pour réduire notre consommation énergétique, c'est pourquoi la ville de Gardanne a signé la charte d'engagement *ÉcoWatt* et apporte son plein soutien à ce dispositif.

ÉCOWATT EST UN DISPOSITIF CITOYEN, PILOTÉ PAR RTE ET SOUTENU PAR LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

Il est prévu pour signaler les périodes de tension sur le système électrique et ainsi éviter les coupures. En tant que collectivité consommatrice d'énergie, la ville de Gardanne se doit d'être exemplaire. Et en la matière, la commune est d'ores et déjà pleinement engagée. Des axes de travail et des actions qui ont d'ailleurs été récompensés par l'obtention du label *Territoire engagé Transition écologique*. Pour votre information, depuis le mois d'octobre 2022, de 22h à 6h, les éclairages architecturaux sont éteints. Comme chaque degré de baisse représente 7% de consommation d'énergie, la température des bâtiments municipaux est désormais fixée à 19°C en hiver (hors crèches et écoles). De plus, votre commune continue d'augmenter sa production d'énergies renouvelables, avec l'implantation d'installations photovoltaïques sur les toits des bâtiments municipaux.

Mais qu'est-ce qu'*Écowatt*? C'est d'abord une application 100 % gratuite. Vous pouvez télécharger l'application mobile sur Google Play et dans l'App Store. Véritable *Bison futé* de la situation énergétique, l'application permet d'agir sur sa consommation d'électricité afin d'anticiper les risques de coupure. Grâce à son système d'alertes, il permet à tous, particuliers, entreprises et collectivités, de savoir à quel moment réduire sa consommation lorsque la consommation nationale est élevée et comment consommer au meilleur moment.

À partir de prévisions établies, chaque journée est classée selon un code couleur. Vert indique un niveau de consommation *raisonnable*, orange une consommation élevée et rouge alerte sur une consommation *anormalement*

élevée, avec un risque de coupure d'électricité.

En cas de tension sur le réseau électrique, les consommateurs, particuliers, entreprises et collectivités peuvent essayer de limiter leur consommation, pour soulager le réseau afin de ne pas subir d'éventuels délestages destinés à éviter la saturation de l'alimentation électrique. Dans les cas rares où tous les besoins en électricité ne pourraient pas être couverts, des coupures locales, maîtrisées et d'une durée maximale de deux heures pourraient être organisées.

Pour le bien de notre planète, il existe un certain nombre d'écogestes essentiels à mettre en place au quotidien pour agir sur notre consommation. Ils permettent de consommer mieux et de consommer aux meilleurs moments.

Des petits gestes à adopter durablement car ils vont également réduire la facture énergétique de chacun.

Par ailleurs, ils seront utiles en cas d'alerte orange ou rouge. Vous pouvez notamment éteindre les lumières inutiles, modérer l'utilisation des appareils de cuisson en évitant par exemple les cuissons longues, réduire autant que possible la température du chauffage. Faire fonctionner le chauffe-eau pendant les heures creuses, Baisser la température du chauffage à 19°C; généraliser l'éclairage Led ou encore couvrir les casseroles et les poêles pour raccourcir le temps de cuisson.

Informations sur le dispositif Écowatt sur www.monecowatt.fr



GARDANNE
s'engage
POUR LE CLIMAT



En septembre dernier la Ville a reçu le label 2 étoiles climat-air-énergie, dans le cadre de sa démarche *Territoire engagé Transition écologique*. Plus qu'un aboutissement, il s'agit avant tout d'un premier pas pour faire de Gardanne une ville résolument engagée dans une démarche écologique sur le temps long, pleinement en phase avec les enjeux environnementaux de son époque.

A près une première phase d'audit et d'élaboration d'un plan d'action, 2023 marque l'arrivée des premières réalisations concrètes et une accélération dans la mise en place de nouvelles actions.

Pour mémoire, la commune doit travailler sur six domaines de compétences (Mobilité, Approvisionnement énergie-eau-assainissement-déchets,

LES POINTS CLÉS

- Obtention par la Ville du label 2 étoiles *Territoire engagé Transition écologique climat-air-énergie*.
- Un plan d'action qui concerne six domaines de compétences et quatre axes majeurs.
- Installation de panneaux photovoltaïques sur quatre grandes infrastructures municipales qui sont la médiathèque, la halle Léo ferré, le Cosec du Pesquier et la Régie des transports.
- Aménagement de 4 km de voies cyclables et passage à 30 km/h pour tout le centre-ville entre le Cours et le boulevard périphérique.
- Parc agroécologique de Barème, outil de production maraîchère pour la restauration scolaire et lieu de sensibilisation pour les enfants.
- Une maison de l'énergie au pôle Yvon Morandat.



Patrimoine de la collectivité, Planification du développement territorial et Communication-coopération), et articule son action sur quatre axes majeurs qui sont le développement des énergies renouvelables, l'aménagement durable, la mobilité douce et l'agriculture durable et les circuits courts. Pour chacun des axes des actions sont d'ores et déjà en cours de développement et d'autres seront lancées prochainement.

DES ACTIONS EN COURS ET À VENIR

Ainsi au dernier trimestre 2022, a débuté l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits ou parkings de quatre bâtiments municipaux retenus pour

leurs surfaces importantes et leur exposition au soleil avantageuse. « Nous avons déjà aménagé le toit de la médiathèque et placé des ombrières sur le parking de la régie municipale des transports, soit 2140 m² de panneaux, explique Caroline Audier, responsable secteur Aménagement énergie développement à la Semag (Société d'économie mixte et d'aménagement de Gardanne), qui coordonne le développement de la démarche. Cet été nous démarrons la pose de panneaux sur les toits du Cosec du Pesquier et de la halle Léo Ferré. Au total la production d'énergies sur ces quatre sites représente l'équivalent de la consommation électrique de près de quatre cents foyers. Précision impor-

Benjamin Bochet

Charge d'Opération énergie
à la Semag



tante, les panneaux photovoltaïques utilisés sont produits en France, ont une durée de vie d'au moins trente ans et actuellement leur taux de recyclage est de plus de 90 %.

Cerise sur le gâteau, en amont de la pose des installations photovoltaïques sur les bâtiments, l'isolation des toitures est entièrement reprise afin d'améliorer significativement leur enveloppe thermique.

Toujours dans le domaine des énergies, la création d'une *Maison des énergies* figure au programme de cette nouvelle année (voir ci-dessous).

Également déjà bien avancé, le volet agriculture durable et circuits courts, avec notamment la production maraîchère du parc agroécologique de Barème qui alimente la restauration municipale en direction des enfants

et des séniors. Une production maintenant assurée par le chantier d'insertion *Les ateliers de Gaïa*. Un parc qui permet également de proposer régulièrement des actions de sensibilisation, théoriques et pratiques, en direction des scolaires notamment.

Enfin, après une première phase de

concertation l'année dernière pour le *Plan de déplacement des établissements scolaires*, la mobilité douce va très prochainement faire l'objet d'une attention particulière avec des aménagements en faveur des vélos (voir ci-dessous). ■



Anthony Bath

Chef de projet Aménagement de l'espace public à la ville de Gardanne



Nous allons développer une *Maison de l'énergie* sur le pôle Morandat, un espace pédagogique sur le thème des énergies renouvelables, qui devrait ouvrir ses portes au troisième trimestre 2023. Le projet va prendre place sur une partie du hall des mineurs et dans l'ancienne chaufferie où se trouve actuellement une partie des installations géothermiques qui climatisent le site et qui seront visibles pour les visiteurs. L'endroit sera divisé en deux espaces, dont le premier introduira les visiteurs aux grands concepts de l'énergie. Le second espace sera manipulateur, et l'on pourra comprendre via des supports ludiques, mais aussi découvrir les installations géothermiques. Même si dans un premier temps les visites seront limitées aux scolaires, par la suite la visite sera accessible à tous, avec des supports adaptés à tous les types de publics.

QUESTIONS À

Pascal Nalin

Adjoint au maire délégué à la Transition énergétique & écologique, à l'Environnement et à la Politique environnementale du parc agroécologique

Énergies: Comment envisagez-vous l'obtention du label Territoire engagé Transition écologique ?

Pascal Nalin: Notre objectif via cette démarche est d'engager pleinement la ville dans la transition énergétique en gardant un cap précis. Après avoir réalisé l'état des lieux de la commune nous avons travaillé avec les services de la ville et de la Semag sur l'élaboration d'objectifs et d'un plan d'action durant plus d'un an. Ceux-ci concernent l'évaluation de la performance du management de notre politique climat-air-énergie, la fixation d'objectifs de progrès, la mise en place d'actions d'améliorations ambitieuses, la mesure des progrès accomplis et la valorisation des actions déjà entreprises. Cette feuille de route précise, ambitieuse, mais réaliste, nous



a permis, d'obtenir le label 2 étoiles, lors de la Journée nationale des collectivités 2022. La Commission nationale du label *Territoire engagé climat-air-énergie* a ainsi jugée prometteuse notre politique générale en matière d'énergie et de climat. Nous attaquons maintenant sa mise en action.

É. Comment va se concrétiser cette feuille de route cette année ?

PN. Nous sommes engagés à accomplir ces actions d'ici la fin 2026. À cette date une nouvelle labellisation et un nouvel engagement de la commune pourra être entamé. Toutefois 2023 sera la première année où des projets seront concrétisés et finalisés. Ces projets agiront sur plusieurs domaines comme le prévoit notre plan d'action. Ainsi le déploiement d'infrastructures d'énergies renouvelables sur la commune sera finalisé dès cette année avec la fin des travaux au niveau de la Régie des transports et sur la toiture de la médiathèque. Une deuxième phase interviendra pendant l'été 2023 avec le déploiement de centrales photovoltaïques sur les toits de la halle et du gymnase du Cosec. Nous avons aussi le *Plan vélo* qui a pour objectif d'étendre et de déployer des pistes cyclables afin de faciliter les déplacements doux sur

la commune, et qui débutera au mois de mars. La première phase de ce plan permettra la création d'environ 4 km de pistes cyclables en centre-ville et rejoindra la piste de l'avenue d'Arménie déjà finalisée. En parallèle de ce *Plan vélo*, nous avons pour objectif de réduire les nuisances liées aux véhicules en centre en ville. Ainsi, nous avons décidé de redéfinir la zone à 30 km/h. Pour ces deux projets, une concertation publique est prévue, permettant de les présenter et d'échanger avec les administrés.

É. Plus largement, comment s'intègre la démarche dans la politique générale de la commune ?

PN. La protection de l'environnement et de la biodiversité est intégrée à l'ensemble de nos projets. La rénovation du parc Veline en est le parfait exemple avec l'augmentation importante des espaces verts qui, outre l'agrément qu'ils procurent, permettent notamment de lutter contre les îlots de chaleur. Nous avons pour objectif d'accroître nos espaces verts et de créer des espaces de refuges tout en associant la sensibilisation du public, et notamment des plus jeunes.

Les élèves de nos écoles seront encore plus impliqués, par exemple à travers la réalisation et l'implantation de nichoirs. La création d'un permis de végétaliser dans l'espace public est également prévue, dans un premier temps dans le centre ancien. L'équipe municipale à la volonté forte d'anticiper les enjeux liés aux changements climatiques dans l'ensemble de ses projets.

L'une des ambitions de l'action municipale est de réduire l'impact environnemental des transports en favorisant la mobilité douce. Nous intégrons l'accompagnement à la mobilité piétonne, cyclable et pour les personnes à mobilité réduite sur chaque nouveau projet de voirie ou de rénovation de l'existant. Par ailleurs nous allons créer 4 km de pistes cyclables en centre ville, sur la zone comprise entre le Cours et les boulevard périphérique depuis les ronds points d'entrée de ville jusqu'au rond point des avenues de Nice et du 8 Mai 1945. Les rues comprises entre ces deux voies seront progressivement équipées de pistes cyclables, via un marquage au sol dans un premier temps, puis via des aménagements plus pérennes par la suite. En toute logique, toute ce secteur doit également passer en zone 30 km/h pour les véhicules à moteur.

Réunion publique

Les Gardannais sont invités le mardi 14 mars à 18h30, à une réunion de présentation et de concertation du *Plan vélo*, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de ville.

Leur réussite éducative, **NOTRE PRIORITÉ !**

Après le renouvellement du label *Ville amie des enfants* et de l'opération *Coup de pouce*, la ville de Gardanne s'engage dans le plan mercredi.

Le plan mercredi constitue une étape dans la politique éducative locale en permettant l'adaptation du projet éducatif territorial aux organisations du temps scolaire.

LE PLAN MERCRIDI, C'EST QUOI ?

C'est un dispositif éducatif adapté à la diversité des organisations du temps scolaire. Ce projet, proposé aux collectivités, se concrétise par le respect d'une charte et l'attribution d'un label de qualité par l'État. Les centres d'accueil de la Ville devront respecter les principes de la charte qualité du plan mercredi. Ce cadre de référence comprend quatre axes : la complémentarité éducative, l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants, l'ancre du projet dans le territoire et la qualité des activités périscolaires. Ce dispositif est copiloté par les services de l'État et les Caf, qui sont-elles associés à de nombreux partenaires.

Le label *Plan mercredi* a été créé en 2018, et permet d'ouvrir une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles des activités et du personnel qualifié. Il propose aux enfants un temps périscolaire riche et diversifié, qui contribuera à leur épanouissement. De ce fait, les temps de l'enfant sont repensés dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires et périscolaires.

À Gardanne, ce plan est déployé au-delà du mercredi. Les projets d'école sont aussi développés sur le temps des pauses méridiennes, périscolaires et durant les vacances scolaires. Il se manifeste au travers de diverses actions et projets phares travaillés en corrélation avec les directeurs des centres de loisirs. Pour les maternelles, les ateliers développés à Gardanne sont basés autour du jardinage, du recyclage ou encore la fabrication de jeux de société, pour les enfants des écoles primaires un projet plus artistique est engagé autour de la découverte des percussions et des percussions corporelles ainsi que la participation à une chorale. Toutes ces actions sont menées en continuité et en lien avec le projet de chaque école.



UN JOURNAL D'ÉCOLE

C'est en parallèle des projets propres à chacune des écoles qu'un projet "commun" est actuellement en cours dans les groupes scolaires de la ville : la création d'un journal d'école. C'est sur la base du volontariat que les petits reporters de chacune des écoles ont été désignés. Leur mission : interroger leurs camarades et les animateurs sur les activités et les ateliers qui se déroulent pendant le temps périscolaire.

Une fois leur mission accomplie, place à la rédaction de leur propre journal d'école. Vous pourrez bientôt les retrouver sur le site internet de la ville : www.ville-gardanne.fr



Un permis de louer DANS LE CENTRE-VILLE

Depuis octobre 2019, la métropole Aix-Marseille-Provence a mis en place un permis de louer dans plusieurs communes du territoire dont Gardanne, Istres, Marseille, Martigues, Pertuis et Port-de-Bouc. Ce dispositif a pour but de lutter contre l'habitat indigne.

LE PERMIS DE LOUER, QU'EST-CE QUE C'EST ?

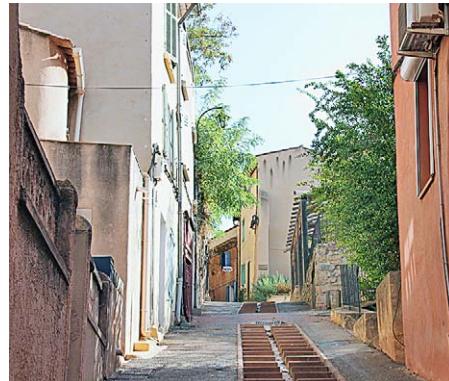
Ce dispositif s'adresse aux propriétaires bailleurs désirant mettre en location leur logement. Le permis de louer est une autorisation préalable de mise en location qui s'applique sur un périmètre défini, pour toute location ou relocation de logements à usage de résidence principale. Il est déjà en vigueur dans le quartier Noailles, à Marseille, et dans les centres anciens de Gardanne, Istres, Martigues, Pertuis et Port-de-Bouc. Cet outil vise à améliorer les logements pouvant être considérés comme non décents, dangereux ou insalubres, et ce, en amont de leur occupation. Le permis de louer permet en effet d'informer les propriétaires sur leurs obligations, les possibilités d'accompagnement et de financement des travaux à réaliser. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie territoriale de lutte contre l'habitat indigne et dégradé de la métropole Aix-Marseille-Provence.

QUI EST CONCERNÉ ?

Le permis de louer concerne les propriétaires bailleurs et les gestionnaires de biens mandatés par les bailleurs qui louent, dans le périmètre concerné, des logements de plus de quinze ans destinés à l'habitation principale. Les bailleurs sociaux ainsi que les logements conventionnés avec l'*Agence nationale de l'habitat (Anah)* ne sont pas concernés.

COMMENT PROCÉDER ?

L'autorisation préalable de mise en location doit impérativement être obtenue avant la signature du bail. Une nouvelle autorisation sera nécessaire à tout changement de locataire. Ne sont donc pas concernés les renouvellements et les reconductions de baux, ainsi que les avenants aux baux. Cette autorisation n'est plus valable si le logement n'est



pas loué dans les deux ans suivant son obtention

QUELS SONT LES BIENS SOUMIS À AUTORISATION DE LOUER ?

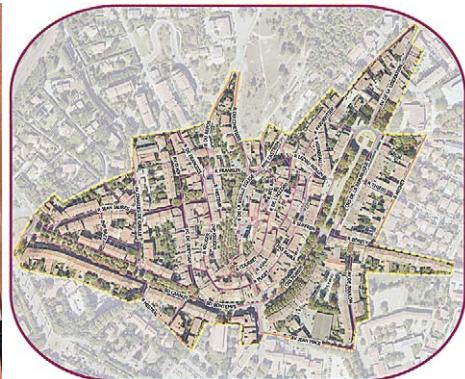
Le périmètre d'application du permis de louer est situé dans le centre ancien de Gardanne. Il concerne uniquement les biens de type 1 (studio) et 2 (une pièce principale et une chambre). Un périmètre a été établi par la commune (voir le plan ci-contre).

QUELLES SONT LES DÉMARCHES ?

L'autorisation préalable de mise en location doit impérativement être obtenue avant la signature du bail. Une nouvelle autorisation sera nécessaire à tout changement de locataire

Pour constituer un dossier il faut : remplir le formulaire Cerfa n°15652*01 et y joindre : un diagnostic de performance énergétique ; un constat de risque d'exposition au plomb pour les logements construits avant 1949 ; un diagnostic amiante pour tout bien immobilier antérieur au 1^{er} juillet 1997 ; un diagnostic électricité et gaz pour une installation de plus de quinze ans ; un plan du logement.

Lors du traitement du dossier un récépissé vous sera délivré au moment de la réception du dossier complet, puis



votre demande sera instruite sous un mois. Durant ce délai, un contrôle du logement est effectué par un technicien.

Plusieurs réponses seront alors possibles :

- L'autorisation est acceptée et devra être annexée au bail de location par le propriétaire.

- L'autorisation est soumise à la condition de réalisation de travaux de mise en conformité avant une nouvelle visite de contrôle. Cette autorisation sous conditions est transmise au Préfet.

- L'autorisation est refusée lorsque le logement est passible de porter atteinte à la sécurité des locataires et à la salubrité publique. Dans ce cas, le refus est transmis au Préfet, à la Caf, à la MSA et aux services fiscaux.

QUELLES SONT LES SANCTIONS ?

En cas de mise en location d'un logement sans autorisation préalable ou ayant fait l'objet d'une décision de rejet, le propriétaire dispose d'un délai d'un mois pour régulariser la situation sous peine de paiement d'une amende, allant de 5000 € à 15 000 €.

Pour dépôt d'un dossier ou pour plus d'informations contacter le service Urbanisme de la ville de Gardanne au 04 42 51 79 62 ou bien par courriel à urbanisme@ville-gardanne.fr. ■

Gardanne agit POUR L'ADRESSAGE

7892 erreurs d'adressage auraient été recensées sur la commune de Gardanne. La ville de Gardanne travaille au remaniement de ces erreurs qui impactent la vie quotidienne des concitoyens concernés.

L'**'ÉQUIPE MUNICIPALE PREND CE PROBLÈME TRÈS AU SÉRIEUX CAR LES DÉFAUTS D'ADRES-SAGES** complexifient la distribution du courrier et des colis, empêchent certains foyers d'accéder à la fibre et mettent parfois en difficulté les services de secours dans des situations d'urgence médicale. L'adressage étant une compétence communale, celle-ci a par conséquent décidé d'agir en mettant en œuvre un véritable travail de fond visant à passer au peigne fin chaque rue de la commune. Pour ce faire, un agent a été recruté au sein des services techniques de la commune afin de mener à bien cette mission, dont le processus sera relativement long.

Concrètement, cela signifie qu'un certain nombre d'administrés se verront dans les mois à venir impactés par un changement d'adresse. Une première intervention a déjà eu lieu. La rue Hoche vient d'être rebaptisée en quatre impasses : l'impasse des Platanes, l'impasse Hoche, l'impasse Lieutaud et l'impasse Campagne Fontvenelle. Selon Anthony Bath, chef de *Projet aménagement de l'espace public* de la ville de Gardanne : «L'ancienne rue Hoche cochaît toutes les cases des défauts d'adressage. L'ensemble des défauts a été corrigés et chaque foyer a reçu son nouveau certificat d'adressage.»

Il existe, en effet une grande variété de défauts d'adressage, qui dans certaines situations viennent à se cumuler et que l'on peut globalement regrouper dans

trois grandes catégories.

La nomination des voies regroupe les défauts liés aux noms des rues et à la désignation des adresses, souvent non conformes à la norme. Ainsi, il arrive que deux rues portent le même nom ou bien une dénomination similaire portant à confusion, tandis que certaines voies en sont, elles, dépourvues. Il est à noter que la commune ne peut dénommer une voirie privée sans la demande préalable et l'accord de l'ensemble des propriétaires.

La géométrie des voies est un autre type de défaut d'adressage. Le tracé d'une rue doit être d'un seul tenant d'un point A à un point B, sans interruptions ni sous-branches. Cependant, bon nombre de voiries ne respectent pas ce principe, et il est ainsi courant d'observer des voies en Y avec de nombreuses sous-branches portant toutes le même nom. Et enfin, la numérotation regroupe toutes les problématiques liées aux numéros des habitations. Certains foyers sont par exemple dépourvus de numéros, tandis que d'autres se partagent le même. De plus, la succession des numéros est dans certains cas erratique.

Il faudrait en réalité choisir entre la numérotation continue, qui attribue des numéros dans l'ordre de succession des bâtiments et exclusivement réservé aux voies dont les constructions sont contigües (par exemple : 2, 4, 6... à droite et 1, 3, 5... à gauche) et la numérotation métrique qui attribue des numéros en fonction de la distance qui sépare une



habitation du point de départ de la voie. «Avec les évolutions urbanistiques et le développement de certains quartiers, il n'est pas rare de tomber sur une voie n'utilisant pas le bon système voire même mélangeant les deux systèmes de numérotation. Ainsi, trouver un numéro peut parfois devenir un vrai casse-tête,» constate Anthony Bath.

Si vous êtes concernés par une modification d'adressage, pas de panique, la commune s'occupe de vous fournir un certificat d'adressage attestant de votre nouvelle adresse. Un changement d'adresse peut faire peur, mais cette procédure est désormais facilitée par la création d'une plateforme en ligne disponible depuis le site internet service-public.fr. Ainsi, une seule démarche en ligne permet de procéder à un changement d'adresse auprès des organismes suivants simultanément : fournisseurs d'énergie (EDF, Engie, Enercoop), pôle emploi, sécurité sociale (caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales et de retraite), services des impôts, services en charge des cartes grises et de l'immatriculation des véhicules.



LE PÔLE MORANDAT poursuit son développement

Le pôle d'activité Yvon Morandat qui, outre l'hôtel d'entreprises commercialise du foncier, accueille de nouvelles entreprises fraîchement installées ou en passe de le faire. Le site, qui compte un peu plus de huit hectares commercialisables, est à ce jour aux trois-quarts vendu.

EN ENTRÉE DE SITE, C'EST LE GROUPE EIFFAGE QUI CONSTRUIT ACTUELLEMENT DEUX BÂTIMENTS sur une première parcelle de 8800 m² pour un programme mixte de surfaces commerciales et d'activités tertiaires qui devraient être mis en activité en début d'année prochaine. Les sociétés GRD, 02 Toit et Pole Habitat s'installent sur une parcelle de 1881 m² pour des activités de bureau d'études en énergies renouvelables et la réhabilitation de conteneurs maritimes en habitations autonomes. Les travaux ont démarré, pour une installation dans les lieux prévue au dernier trimestre de cette année. Toujours dans le domaine de la construction, la société Lign.O spécialisée dans la construction bois, notamment pour la réalisation d'habitats modulaires en bois bio sourcé. Le bâtiment de l'entreprise est d'ailleurs réalisé avec leurs propres technologies, sur une parcelle d'environ 6000 m². On change de domaine avec la société Serca-MCI spécialisée dans les instruments de mesure et de contrôle, avec notamment

des appareils de mesure de la perfection des brins de fibre optique.

Parmi les installations qui doivent se faire sur le site à une échéance un peu plus longue, deux concernent le domaine médical avec la société Neuro SYS qui travaille notamment sur la maladie d'Alzheimer, et Centaur Clinical déjà implantée au pôle Morandat, qui est une organisation de recherche clinique et préclinique spécialisée dans les dispositifs médicaux. Autre projet en cours d'avancement, la création d'un programme hôtelier qui compterait 60 à 80 chambres, sur une parcelle en bordure de la pinède de l'ancien parking. Pour mémoire, le cahier des charges demandé aux entreprises pour s'installer à Morandat, prévoit le raccordement au réseau de géothermie du site pour le chauffage et la climatisation, ainsi que la labellisation *Bâtiment durable méditerranée (BDM)* qui garantie la qualité environnementale de la construction. ■



SMART CITY, JUSTICE EST RENDUE !

Le vendredi 20 janvier, la Cour Administrative d'Appel de Marseille a annulé l'ordonnance du Tribunal administratif qui avait condamné la commune à verser 2,7 millions d'euros à l'entreprise Cité tech.

À ce jour, la justice a donc confirmé que la commune ne devait pas le moindre centime, contrairement à ce qui a été dit à

tord pendant des mois par la presse et l'opposition.

Nous avons eu raison de ne pas payer en attente de la décision en appel, et ce contre les pressions et les tentatives de destabilisation que nous avons subies.

La procédure suit son cours, la Ville est confortée dans sa position.

Groupe de la Majorité municipale

LE NOUVEAU SOUFFLE ASPHYXIE LES GARDANNAIS·ES

Si nous savions que nos voeux étaient pieux, nous ne nous attendions pas à ce que la flamme de l'espoir soit si vite brisée par l'équipe dont le "souffle nouveau" asphyxie les Gardannais·es.

Alors que les grands travaux dans les écoles, dits urgents en juin 2021 lors du rapport d'étonnement, sont sans cesse reportés, quelle mouche a donc piqué la majorité ? Comment, dans cette

période si difficile, le maire et ses élu·e·s ont-ils pu penser augmenter les tarifs de la restauration et du périscolaire ? Et ce, par décision du maire, sans concertation ni même information !

L'injustice et l'opacité de ce choix sont révoltantes ! Quel mépris à l'encontre des plus défavorisé·es puisque c'est la tranche la plus basse qui voit ses tarifs le plus augmenter. L'édile doit descendre de son piédestal et entendre la colère des citoyen·ne·s.

collectifcitoyengardannebiver@gmail.com

BONNE ANNÉE !

À vous tous, chers concitoyens, nous adressons tous nos voeux de bonheur et de santé en cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte joie et sérénité dans vos vies personnelles, projets et réussites dans vos vies professionnelles.

Si le temps est aux voeux et aux espoirs d'une meilleures année, il n'en est pas moins difficile pour beaucoup d'entre nous, ici et dans le monde. Comment ne pas avoir une pensée pour ceux

qui souffrent et endurent les bombes ou le froid, la solitude ou la maladie, la misère ou la faim.

Ensemble, nous avons le pouvoir de modifier le cours des choses, de mettre en avant la tolérance, la bienveillance et le partage, l'éthique et l'intégrité, la sincérité, le souci de l'autre, le courage d'assumer ses actes. Construisons un meilleur avenir.

Équipe du Dr Jean-Marc LA PIANA
L'avenir nous appartient, construisons-le ensemble

LE MAIRE SE CACHE !

Une tempête médiatique s'abat sur la municipalité suite à la scandaleuse augmentation des tarifs de la restauration. Plutôt que d'assumer sa décision face caméra monsieur Granier se cache des journalistes, des parents d'élèves et même des élus de l'opposition puisqu'il n'a pas permis un débat sur le sujet en Conseil municipal comme le veut la démocratie.

Devant la gravité des informations communiquées cette

semaine par Citétech, nous devons faire toute la lumière sur ces révélations et ce pour protéger les intérêts financiers de notre commune et d'un scandale.

Martine vassal est-elle au courant ? En l'absence d'un DGS, qui prend les décisions ? La gestion de M. le Maire et de ses proches collaborateurs est de plus en plus inquiétante !

Bruno PRIOURET - 06 09 08 54 65 - bruno-priouret@ville-gardanne.fr
Conseiller municipal d'opposition - Rassemblement National

TELLEMENT LOIN DES ENGAGEMENTS DE CAMPAGNE

Lors du dernier Conseil municipal (13 décembre), j'interpellais le maire : « *Les tarifs de la restauration vont-ils augmenter ?* » Monsieur GRANIER répondait : « *Nous sommes en train de travailler sur une tarification globale...* » Une réponse nébuleuse pour éviter sans doute de donner les informations car difficile d'imaginer que l'importante hausse des tarifs ait été finalisée entre Noël et le Jour de l'an ! J'imagine que la majorité ne les a pas décidées à ce mo-

ment-là, le maire et les élus de la majorité étant absents puisqu'aucun n'a été en capacité de recevoir notre personnel des crèches en grève. Au-delà de ces hausses, la méthode est contestable : aucune communication aux familles, aucun débat démocratique en Conseil municipal. Que représente ce montant face aux dépenses de la collectivité ? Où sont les priorités de la majorité ? Les engagements de campagne ? D'autres augmentations sont-elles à prévoir ? Je le crains.

Kafia BENSADI - Conseillère Municipale

AGIR pour les aidants

Être seul face à la maladie d'un membre de sa famille peut être une véritable épreuve. L'association AA13 a pour mission d'apporter un soutien et une aide aux aidants, accompagnant à domicile des personnes atteintes de pathologies neurodégénératives.

DANS LE CADRE DE SES ACTIONS DE PRÉVENTION, LE CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) en partenariat avec la ville de Gardanne et l'association *Alzheimer Aidants 13* (AA13) vous propose, depuis l'automne 2022, des ateliers de stimulation à destination de vos proches malades et un accompagnement pour vous aidants, dans vos différentes démarches.

Accompagner, maintenir à domicile un proche en perte d'autonomie ne se réalise pas sans incidences et peut générer un mal-être, impacter la vie sociale, l'état de santé physique ou moral. Par conséquent, participer à la qualité de vie des aidants concours au maintien à domicile de la personne aidée.

L'association *Alzheimer Aidants 13* propose des actions multiples. Son objectif est d'identifier les besoins, ressources, potentialités des aidants et permettre l'orientation vers des aides adaptées. Parmi ces aides figure l'accueil temporaire de la personne aidée hors du domicile. Cet accueil de jour, *Les*

Pensées, permet le relai de la prise en charge de son proche par une équipe formée à la perte d'autonomie. L'aidant peut souffler et s'occuper de lui. Cet accueil de jour va se déplacer sur Gardanne en proposant le *Bus itinérant des Pensées*, tous les jeudis matin de 9h à 12h30.

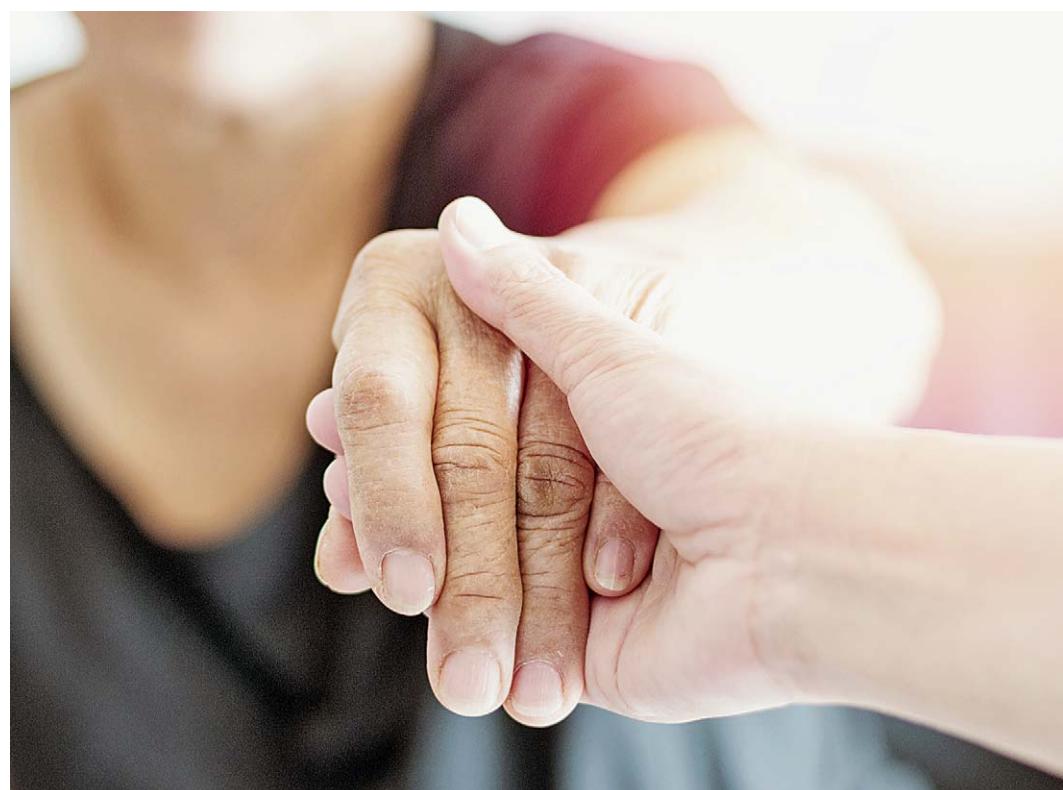
Votre proche, une fois inscrit, pourra bénéficier d'un programme de stimulation adapté. Ces ateliers concourent au maintien ou à la réhabilitation des capacités fonctionnelles, des fonctions cognitives et sensorielles. Cela permet de freiner l'évolution des symptômes et de valoriser les capacités. Lors des interventions sociales, les personnes pourront nouer des liens affectifs et sociaux susceptibles de leur procurer du réconfort et du plaisir. La prise en charge en accueil de jour itinérant débutera par une prise de contact avec l'aidant et l'aidé. À cet effet,

vous pouvez contacter l'association pour une prise de rendez-vous.

Lors de cette première rencontre, pour participer au soutien du projet de vie à domicile, un entretien clinique avec un neuropsychologue permettra de créer une alliance thérapeutique. L'objectif sera de connaître les aides existantes (médicales, sociales...), de définir les autres besoins et de réaliser un bilan fonctionnel d'ordre cognitif, comportemental et moteur de l'aidé dont le but est d'évaluer l'autonomie générale.

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce nouveau dispositif, contacter l'association *Alzheimer Aidants 13* au 06 63 34 67 68 / directions.aa13@gmail.com ou jean-francois-Garcia@ville-gardanne.fr, soutien et relais de la demande pour la ville de Gardanne. ■

«En France, huit à onze millions de personnes soutiennent au quotidien un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Ces aidants souffrent généralement d'isolement, d'épuisement et d'un manque de reconnaissance. C'est pour répondre à ces difficultés et les soutenir que la municipalité a souhaité accompagner l'association AA13 en déployant ce nouveau dispositif sur notre commune. Un acte fort et un engagement en cohérence avec la stratégie nationale de mobilisation et de soutien Agir pour les aidants 2020-2022 et en lien avec la Cause municipale 2022, le handicap,» nous précise, Jean-François Garcia, adjoint au maire délégué au Sport, à la Santé et à la Prévention des risques sanitaires.



DÉBROUSSAILLEZ pour votre sécurité

NOTRE DÉPARTEMENT EST SOUMIS À UN RISQUE ÉLEVÉ D'INCENDIE DE FORêt. Afin d'en éviter les risques la principale mesure préventive est le débroussaillement, ce dernier est réglementé par le code forestier. Comme chaque année, il appartient donc aux propriétaires de réaliser les travaux liés aux obligations légales de débroussaillement afin de protéger leurs biens. Le débroussaillement vise à maintenir un espacement entre les arbres situés dans la zone à débroussailler pour éviter que le feu ne se propage, deux techniques sont possibles : soit par traitement "pied à pied" (les feuillages doivent être distants d'au moins deux mètres les uns des autres), soit par traitement "par bouquets d'arbres" dont la superficie ne peut dépasser 50 m². Chaque "bouquet" devra être à minimum 5 m de

distance de tout autre arbre ou arbuste et à 20 m de toute construction. Il faudra également : couper les branches basses des arbres sur une hauteur de 2m; couper les branches et les arbres isolés situés à moins de 3m d'une ouverture, d'un élément apparent de charpente ou surplombant un toit d'une construction; maintenir un espace de 3m entre l'extrémité des haies et une habitation ou un boisement et couper et éliminer tous les bois morts, les broussailles, les végétaux coupé par broyage, compostage en respectant la réglementation (consulter les règles en mairie).

L'ensemble des travaux devront être impérativement exécutés et terminés au 30 avril 2023. Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter le service Environnement et Cadre de vie au 04 42 51 79 50.



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Livio DELMAS.
Maëlia MONGAILLARD.
Ylianna MESSAOUDINE.
Jules MARCELLIN.
Fabio IMPAGNATIELLO.
Eden REYMOND.
Silya DJOUDA.

Ambre TRAN.
Mayssa GUEMAZ.
Elena BIAMONTI.
Robin LE DU CAUSSADE.
Giulian GONZALEZ CARMIGNANI.
Kira LEFEVRE.
Sohan SALMI. Lou MACÉ.
Céleste LOPEZ.
Rosalie AMAYA GIMENEZ.

DÉCÈS

Juliette COULOMB veuve MEYNIER.
Fatiha BOUAFIA épouse PASOTTO.
Hakim ZEGOUDA.
Bernard CHENEL.
Rose SCAVONE veuve AGOSTA.

NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie 17 ou 112	Centre antipoison 04 91 75 25 25	Violences sur personnes âgées 3977
Police municipale 04 42 58 34 14	Pharmacie de garde 3237	Enfance en danger 119
Pompiers 18	Urgences sociales 115	Électricité/Enedis 09 72 67 50 13
SOS médecins 3624	Violences conjugales 3919	Urgence sécurité gaz 0800 47 33 33 (numéro vert)
Samu 15	Personnes ayant des difficultés à parler ou entendre 114	

NUMÉROS UTILES

Mairie Gardanne 04 42 51 79 00	Déchets verts et encombrants 04 42 91 49 00
Mairie annexe Biver 04 42 58 39 74	Maison du droit 04 42 12 67 15
Affaires scolaires 04 42 65 77 30	Médiathèque 04 42 51 15 16
Urbanisme 04 42 51 79 50	Régie de l'eau 04 42 51 79 75
CCAS 04 42 65 79 10	Taxi 04 84 49 62 62
Culture et Vie associative 04 42 65 77 00	

PERMANENCE DES ÉLUS

Hervé Granier, Maire de Gardanne et de Biver délégué aux Ressources humaines, à la Sécurité, à la Réussite éducative, à l'Enfance et aux Droits de l'enfant. Permanence le lundi de 14h30 à 17h30 en Mairie, uniquement sur RdV au 04 42 51 79 01 ou secretariat-maire@ville-gardanne.fr

Gérard Giordano, Conseiller municipal délégué à l'Histoire de la mine & son patrimoine. Permanence en Mairie annexe de Biver uniquement sur RdV au 04 42 58 39 74

Michel Marastoni, Conseiller municipal délégué aux associations bivéroises. Permanence en Mairie annexe de Biver uniquement sur RdV au 04 42 58 39 74

Pour toutes demandes de rendez-vous avec les élus municipaux, merci de vous adresser au secrétariat des Élus 04 42 51 79 16/17



AGENDA

Samedi 11 février

Foire de la Saint-Valentin

Sur le cours Forbin et le boulevard Bontemps, de 10h à 18h. Nombreux artisans, manège et restauration toute la journée.

Lundi 13 février

Don du sang

À la Maison du peuple, avenue Léo-Lagrange, de 15h à 19h30.

Inscription préalable obligatoire sur <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

Dimanche 19 février

Vide dressing solidaire

Association *In'solidum* à la Maison du Peuple

Jusqu'au 25 février

Recensement

Débuté le 19 janvier, la campagne de recensement 2023 se poursuit jusqu'au 25 février. Quatre agents munis d'une carte officielle contacteront les foyers concernés.

Dimanche 26 février

Commémoration

Hommage à Missak Manouchian et à ses francs tireurs partisans au parking du lycée Fourcade à 11h.

Mardi 28 février

Conseil Municipal

Séance publique ans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville à 18h30. À voir en direct sur la page Facebook de la ville.

Retrouvez désormais

le service Prévention &

Vie de quartier

à la Maison du Droit et du Citoyen,

146 avenue Mistral

Tél 04 42 12 67 15

Artisans - Manèges - Restauration...



**Samedi 11 février
de 10h à 18h**
Bd Bontemps & cours Forbin



Programme détaillé sur www.ville-gardanne.fr